



Compte rendu
du Comité Technique Local de la DRFIP NORD
du 13 MAI 2013

DECLARATION LIMINAIRE CGT

Les politiques d'austérité conduites à travers l'Europe ont des conséquences dramatiques pour les salariés, les retraités, les privés d'emploi.

Le chômage explose pour dépasser les 12% dans l'union européenne. L'emploi précaire devient la règle. Le pouvoir d'achat s'effrite. Les salaires et pensions de retraite sont attaqués. Pire, en Espagne, la déflation des salaires apparaît. Les droits sociaux sont lacérés. Dans certains pays, les jeunes, premières victimes de ce désastre social, n'entrevoient leur avenir que dans l'émigration...

La crise s'aggrave ! La France, après d'autres pays, est poussée dans la récession. Et la finance et le patronat en demandent toujours plus.

Il y a un an, les françaises et les français votaient pour changer de Président de la République. Ils affirmaient ainsi le besoin d'une rupture avec la politique économique et sociale menée par le Gouvernement Sarkozy.

Un an après, ils refusent de se voir kidnapper leurs espoirs, de voir leur emploi, leur pouvoir d'achat, leur protection sociale, leurs conditions sociales, de travail, leurs services publics et la démocratie sacrifiés pour satisfaire encore et toujours le capital.

Il est temps que les décideurs s'appliquent enfin le fameux " principe de réalité " : Il n'y a pas d'issue à la crise dans l'austérité.

D'ailleurs, de plus en plus de voix s'élèvent, tant dans les sphères politiques qu'économiques, en France, en Europe et dans le monde pour dénoncer l'inadéquation des politiques d'austérité menées dans tous les pays d'Europe avec l'impérieuse nécessité de sortir de cette crise.

Nos mobilisations, les débats que nous menons chaque jour pour faire reconnaître que le travail et sa rémunération, est un enjeu central pour sortir de la crise, trouvent de plus en plus d'écho. Cela conforte chaque jour un peu plus la conviction qu'une autre politique est possible et indispensable.

En refusant une proposition de loi d'amnistie pour les syndicalistes, le Gouvernement cherche à étouffer cette montée de la contestation, à diaboliser aux yeux de la population ceux qui osent revendiquer autre chose que la destruction de

leurs droits pour aller encore plus loin dans l'austérité dans les mois qui viennent (retraites, prestations familiales, santé, services publics...).

La CGT ne laissera pas le champ libre à tous ceux qui prônent la poursuite de la dégradation de la situation économique et sociale comme l'issue indiscutable à la crise.

Il faut sans attendre activer les leviers indispensables à la croissance en relançant les investissements des entreprises et des collectivités publiques et la consommation des ménages par l'amélioration du pouvoir d'achat des salaires et pensions et l'emploi...

En France, en Europe et dans le monde, il est urgent de faire entendre encore plus fort la voix des salariés, nous unir, nous rassembler pour "changer de cap contre les politiques d'austérité", comme l'a décidé la Confédération européenne des syndicats en appelant à une semaine d'action dans tous les pays du 7 au 14 juin 2013.

La DGFIP est mise à mal par les réformes successives et les suppressions d'emplois.

Entre 2002 et 2010 le nombre de contribuables a augmenté de 10%, celui des entreprises de 31%, les dépenses de l'Etat payées par la DGFIP ont elles augmenté de 20% et celles du secteur public local de 60%.

Pendant ce temps, les contrôles fiscaux des entreprises stagnent autour de 51 000 par an.

Depuis 2000, ce ne sont pas moins de 25 000 emplois qui ont été supprimés et la loi de programmation des finances projette 2 400 suppressions pour 2014 et autant pour 2015.

D'un côté les charges augmentent, la fraude progresse et de l'autre les effectifs fondent rendant de plus en plus difficile l'accomplissement des missions et dégradant, fortement, les conditions de travail.

Tous les services détiennent des informations susceptibles d'être exploitées dans le cadre de la lutte contre la fraude, les services de gestion comme ceux d'expertise.

Il y a donc urgence pour:

- ***arrêter les suppressions d'emplois ;***
- ***faire un bilan contradictoire des réformes successives et des fermetures de trésorerie;***
- ***décider d'un plan de réimplantation des emplois;***
- ***une gestion qualitative et non plus uniquement quantitative du contrôle.***

Ce comité technique local sera l'occasion de concrétiser ces propos, notamment concernant les dégradations des conditions de travail et d'exercice des missions à travers la présentation du DUERP.

Le nouveau dispositif prévu pour le "suivi" du crédit d'impôt en faveur de la recherche, avec la mise en place de la grille d'analyse, est un exemple flagrant des difficultés pour accomplir normalement nos missions de contrôle. Les enjeux sont pourtant importants en la matière.

Sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, vous nous présentez enfin le dispositif arrêté pour la DRFIP Nord (mis en place à compter du 11 février) : Même si la campagne déclarative est finie, la CGT est fortement inquiète de l'exploitation des données recueillies, dans la mesure où cette révision foncière est menée à effectifs en baisse constante.

Suite à votre refus de revalorisation de la prime industrielle des collègues du Centre d'Encaissement de Lille, les collègues ont décidé de se mobiliser à compter d'aujourd'hui et pour une semaine d'action. Un préavis de grève a été déposé pour le mercredi 15 mai. Il est urgent de répondre à leurs revendications.

ORDRE DU JOUR :

1) Présentation du BOP 2013

Deuxième présentation. Pas de modification par rapport aux éléments présentés lors du dernier CTL.

Vote Contre à l'unanimité des OS

2) Installation de la permanence de la succursale de la Banque de France au sein du CFP de Cambrai (point d'information)

Un box dédié au RDC du bâtiment sera mis à disposition deux jours par semaine le lundi et le vendredi pour un agent BDF. Le volume de réception est estimé à 50 usagers par semaine, logiquement sur rendez-vous principalement.

La CGT a indiqué son étonnement quant à la rapidité de la mise en œuvre de ce projet et du manque d'informations des collègues du site de Cambrai. Nous avons également demandé la date précise d'installation de cette permanence.

La demande d'installation date de décembre, et l'installation est prévue au 1^{er} juin ou 1^{er} juillet prochain. La convention d'hébergement va être signée prochainement.

La CGT est intervenue pour demander si cette permanence était pérenne puisque leur local actuel était en cours de désaffectation à la sous préfecture et l'impact de ces réceptions sur les agents d'accueil de l'HDF notamment les usagers n'ayant pas de rendez-vous.

La direction indique qu'il y aura une signalétique en dehors du site pour éviter qu'ils ne s'adressent pas à l'accueil en dehors des jours de rdv et qu'il y aura un aménagement du gestionnaire de file d'attente. En tout état de cause, cette permanence ne doit pas générer de charges supplémentaires aux agents d'accueil et en cas de dérive, les agents d'accueil

devront nous faire remonter les problèmes.

Pour la CGT, le Centre des Finances Publiques devient une véritable cité administrative ! La Direction répond que l'Etat recherche des économies dans la rationalisation des locaux qu'il possède. En l'occurrence, la sphère publique économise des loyers.

CGT : “ Y a-t-il de nouveaux projets de ce type à Cambrai ? ”

Pas pour le moment sur Cambrai mais cela est envisagé sur d'autres sites comme Avesnes sur Helpe où une grande surface est disponible (à cause des suppressions d'emplois).

Pour la CGT, il est paradoxal que l'administration essaie de limiter l'accueil des usagers dans les locaux de la DRFIP (faute de moyens humains), et que dans le même temps, elle augmente les flux de réception en accueillant d'autres services publics !

Le box est déjà utilisé par les trésoreries de temps à autre : ce n'est pas un élément pour refuser l'usage de ce box par la Banque de France, il faudra juste veiller au dérapage quant à l'usage qui en sera fait par la Banque de France.

Le gestionnaire de file d'attente (GFA) sera modifié pour les usagers de la BdF qui n'auront pas de rdv, ne serait ce que pour évaluer leur nombre.

Comme cette nouvelle permanence impacte l'accueil de la DRFIP, la CGT demande un vote sur ce point :

Abstention : **CGT** – SNAFIP - CFTC

Vote contre : SOLIDAIRES - FO

Explication de vote : la CGT n'est pas opposée par principe à l'arrivée des collègues de la Banque de France et au maintien d'une permanence de la Banque de France (bien au contraire !!), mais elle sera vigilante sur les moyens dédiés et les conséquences sur l'accueil de Cambrai.

3) Point d'information sur le déroulement de la procédure de révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Présentation du dispositif par la Direction : D'ici 2015, tous les locaux professionnels vont être révisés (un peu plus de 3 Millions en national, plus de 100 000 en local),

Calendrier : plateau téléphonique de mi février (campagne déclarative) à fin juin (pour la relance des défaillants et la gestion des plis non distribués) : 79,2 % des déclarations déposées dans le Nord à ce jour ; une réunion de cadrage est programmée avec les collègues le 28 mai prochain pour les suites de cette campagne (2de réunion métier). La Direction est dans l'attente d'une note du bureau GF3 pour la 2ème phase des travaux.

Sur un total de 20 personnes (issues des CDIF,3 CPS) pour assurer les rotations, un plateau téléphonique composé de 8 agents, géré avec souplesse en fonction des flux

d'appels, horaires classiques, rotations fréquentes des collègues sur le plateau...

Bilan : 7334 appels, 475 réceptions physiques, 500 réponses courriels. Il n'y a pas eu de comptage des appels sortants.

Dés le 16 mai : extraction des défaillants par l'ESI pour une relance qui sera effectuée à partir du 3 juin pour une date limite de dépôt le 24 juin pour les déclarations papier et 8 juillet pour les télé déclarations.

Les déclarations PND (environ 1700 Plis non Distribués) ont été réparties dans les services fonciers. Elles devraient être extraites des relances.

CGT : la dernière révision foncière date de 1990 ! C'est donc un moment fort pour les services, qui aura des impacts importants pour les contribuables, les collectivités locales ; d'où la nécessité d'une révision foncière de qualité.

Comment sera organisée l'exploitation des données ? Les non moyens mis en œuvre puisqu'à effectif constant, laisse la CGT perplexe sur les résultats.

La DRFIP est consciente de la masse de travail qui en résultera, toutefois des choix seront à faire compte tenu du fait qu'il n'y a pas création d'emploi à ce titre ! Certains travaux seront forcément différés compte tenu du volume d'emplois ;

CGT : les effectifs de ce plateau venaient des services de base : parallèlement à ce travail l'échéance D4 (date limite pour la fixation des budgets prévisionnels des collectivités) doit être traitée à effectif en diminution du fait de la mise en place du plateau téléphonique; quid du contentieux ?

Pour la Direction et à ce jour, il n'y a pas de dérapage concernant la fiabilisation de la base des impôts locaux, pour le moment il n'y a pas de problème.

CGT : Quelles sont les opérations qui seront différées ? Réponse de la direction : il y a hiérarchisation des priorités, la mise à jour du plan cadastral par exemple se gère sur 3 ans donc le rythme de sa mise à jour peut être modifié en conséquence.

CGT : quels sont les moyens coercitifs pour que les défaillants déposent leur déclaration ? Quel coût pour la relance ? Réponse de la Direction : la méthode appliquée est celle de la DGFIP, concernant la relance ce sont les ESI qui paieront les frais d'affranchissement. Il existe un système d'amende pour les défaillants.

Il s'agit uniquement de fiabiliser les bases des locaux pour asseoir les taxes locales en vue d'établir des tarifs par type de locaux et par zones, le seuil critique est de 80% pour avoir une base "saine".

4) Présentation du registre " santé et sécurité au travail " en version dématérialisée

Présentation de ce nouveau registre par la DRFIP.

La CGT interroge la direction sur la conservation des données, des éléments qui seront portés sur ce registre informatisé : La DRFIP indique qu'un archivage sera effectué à partir de la réunion du CHSCT sans destruction, donc conservation des données.

Le format papier va être maintenu sur certains sites notamment là où il y a beaucoup d'auxiliaires, les observations papier vont être reprises dans le nouveau format.

Les services hébergés et les usagers vont continuer d'avoir accès à une version papier.

La communication aux collègues va être faite via un onglet permanent dans Ulysse 59 aussitôt après ce CTL.

L'anonymat est préservé, l'annotation des noms et prénoms n'est pas obligatoire. Il n'y aura pas de traçabilité.

La réponse apportée par l'administration à chaque annotation sera plus précise concernant les actions menées ou le suivi de la demande.

Il n'y a pas d'information systématique du gestionnaire de site, à charge pour lui de regarder régulièrement le document.

Vote : Pour à l'unanimité des OS

5) Présentation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

DUERP et PAP (Plan d'Action et de Prévention) ont été présentés au CHSCT mardi 7 mai.

La CGT avait déjà indiqué à plusieurs reprises, la nécessité de mettre à jour régulièrement le DUERP, avait rappelé les obligations du Directeur en la matière et notamment la mise en œuvre d'un plan d'action et de prévention annuel. Elle avait également pointé les difficultés des travaux d'actualisation en 2012, du fait notamment du sous-dimensionnement de l'équipe chargé de la prévention à la DRFIP Nord. Le débat sur la méthode et les difficultés d'élaboration du DUERP ne va être refait aujourd'hui ... !

Concernant le PAP, La CGT demande que les collègues soient avertis des actions menées et de leur origine :

Pour la Direction, il faut donner en local une existence continue au DUERP, en mars 2014 il faut pouvoir présenter un PAP au CHSCT d'où un groupe de travail prochain concernant la procédure de mise à jour continue du document et une méthode de travail quant au fond sur l'évaluation des risques.

La CGT souscrit tout à fait au lissage régulier du document mais aussi, dès qu'il y a une modification de structure notamment il faut mettre à jour le DUERP, en amont et en aval. Il n'y a pas qu'un problème d'organisation, il y a aussi un problème de moyens humains mis en œuvre pour cette mise à jour et le suivi des travaux.

Vote : Abstention à l'unanimité

6) Présentation du nouveau dispositif du traitement des demandes de restitution de crédit d'impôt en faveur de la recherche

Depuis 2008, le crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) est devenu la première source de financement public des dépenses de recherche et développement (R&D) des

entreprises. Ainsi, en 2010, près de 18 000 entreprises ont déclaré un CIR, le nombre de déclarants ayant ainsi augmenté de 80 % par rapport à 2008. Le montant des dépenses déclarées s'élève à 18,2 Md€, les créances ayant atteint cette année-là 5,05 Md€.

Pour le département du Nord, au titre de l'année 2012, 218 déclarations de crédit impôt recherche ont été déposées pour un montant de crédit s'élevant à 18 830 694 €.

En cas d'excédent constaté à l'issue de l'exercice au titre duquel le dépôt est effectué et des trois exercices ultérieurs, la créance est restituée à l'entreprise.

Au total, la mesure a bénéficié aux entreprises pour un montant global de 39 049 912 € en 2012 dans le département du Nord.

Les restitutions constituent des réclamations contentieuses. A ce titre, le Service juridique a traité en 2012 133 demandes de restitutions, dont 122 ont fait l'objet d'un dégrèvement, et 11 l'objet d'un rejet. Les structures de contrôle (DRFiP et DISCOFI) ont diligenté 21 contrôles fiscaux externes ayant généré des rappels en matière de CIR, pour un total de 2 555 402 € (source ALPAGE).

Une grille d'analyse risque et un guide méthodologique ont été élaborés au niveau national.

Pour la grille d'analyse-risque : au plan local, le montant retenu pour la détermination du critère de risque " demande supérieure à un seuil d'enjeu significatif " a été fixé à 85.000€ correspondants à la médiane des montants initiaux des demandes de remboursements constatés en 2012.

La mise en œuvre de la GAR (Grille Analyse Risque) est prévue dans les jours à venir

Pour la CGT, la grille d'analyse risque n'est qu'un outil parmi d'autres, le contrôle a posteriori doit continuer à être maintenu ; la logique de la GAR est bien de pallier au manque d'effectif dans les services de contrôle.

Pour la DRFiP, la GAR permet aussi de sécuriser le bilan de l'entreprise, c'est aussi une garantie de traitement des entreprises au niveau national, la Direction confirme le fait que le contrôle a posteriori demeure. Il n'y a plus d'exhaustivité en matière de contrôle.

7) Point d'information sur le scannage des 2042

Reconduite du test non concluant de 2012 parce qu'il s'agit d'un projet majeur pour la DGFIP Sont concernés les mêmes départements qu'en 2012 : l'Orne et le Val d'Oise.

Les contribuables de ces départements ont reçu une enveloppe pour le retour de leurs déclarations directement au CEL (Centre d'Encaissement de Lille). Les déclarations déposées dans les SIP continueront à être envoyées au CEL. Les justificatifs n'étant plus à joindre, il y aura moins de pièces à numériser.

Le test n'a pas encore commencé : les personnels sont au nombre de 27 : 3 agents du CEL, 4 ERR et 20 vacataires (recrutés par la DRFiP), l'équipe ATOS (société privée retenue lors de l'appel d'offres) ne va être qu'un appui technique concernant la formation et la vérification du bon déroulement des opérations.

Démarrage de la numérisation dès le 22 mai.

Dés à présent, les déclarations du département de l'Orne sont stockées en attente de tri.

Pour le Val d'Oise : Ouverture des plis et sélection pour retour des déclarations émanant des SIP d'Argenteuil Extérieur et St Leu car une autre expérimentation est lancée sur ces SIP par la DGFIP aux fins de rapprocher la Taxe Foncière et l'IR. Ces déclarations seront ensuite retournées au CEL pour scannage.

CGT : La DGFIP continue de marcher sur la tête par rapport à cette expérimentation. Notamment, plus aucun suivi des déclarations déposées (possibilité de déposer une partie directement au SIP, une partie expédiée par retour de courrier).

Quid du coût pour la DRFIP de cette expérimentation ?

La DRFIP va être remboursée à l'euro près concernant ce test (ex : les vacataires, les affranchissements de retour dans les 2 sites- camions dédiés, etc.) par la DGFIP comme en 2012.

CGT : Quid des 2042 scannées ?

Elles sont stockées dans un premier temps et retour dans les départements d'origine fin septembre.

8) Questions diverses

Les élus CGT sont revenus sur 2 demandes évoquées lors du dernier CTL et dont nous n'avions pas eu satisfaction :

- TAGERFIP (tableau des emplois) : demande d'envoi aux OS de ce document (cf. CTL d'avril dernier)

⇒ pas encore reçu de la DG

- Frais réels : la coquille « éventuelle » concernant la propriété du véhicule (cf. CTL d'avril dernier)

⇒ pas de réponse de la DG à ce jour

Nous avons souligné qu'en pleine campagne IR, les agents attendent des réponses afin de renseigner au mieux les contribuables : dans certains SIP, les chefs de service ont dit aux agents qu'il s'agissait d'une erreur et que la propriété du véhicule n'était pas requise.

La CGT a insisté sur le fait que la DGFIP devait fournir une réponse le plus rapidement possible.

- Avenir du site de LILLE-VAUBAN

⇒ le site a vocation à être vidé le plus rapidement possible, inscrit dans le schéma immobilier décrit au dernier CTL : le dossier est parti à la DG début mars et le transfert aura lieu dès son accord. Chaque mois qui passe coûte 100 000 € (loyers et charges). Or, des surfaces ont été obtenues à la Cité et il n'y a pas de travaux à effectuer.

Le déménagement impactera les sites de la Cité Administrative, Fives (regroupement des pôles de Contrôle) et Lomme.

La CGT a insisté sur l'information à transmettre le plus rapidement possible aux agents car ce déménagement aura un impact sur leur situation personnelle et leurs conditions de travail (mutations...)